

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.190.B

**Demande de subvention
au titre du label Pays d'Art
et d'Histoire**

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Dominique PEREZ à Hassane ZIAT, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Michel BUISSON, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.190.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

GrandAngoulême sollicite un financement auprès des partenaires institutionnels dans le cadre des missions du service Pays d'art et d'histoire, en charge du label national, au titre des actions de recherche (publications, expositions), de valorisation des patrimoines, de l'architecture et du cadre de vie et de médiation auprès de tous les publics, prioritairement les habitants et le jeune public (visites, conférences, ateliers).

GrandAngoulême a repris la gestion du label « Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois » depuis le second semestre 2018. Le service Pays d'art et d'histoire, attaché à la direction de la Culture au sein de la DGA Proximité, est chargé de mettre en place la politique patrimoniale du territoire.

Les actions proposées par ce service répondent aux exigences de la convention nationale Pays d'art et d'histoire : approfondissement de la connaissance historique et patrimoniale du territoire (recherche), valorisation et animation des patrimoines, de l'architecture et du cadre de vie par le biais de médiations (visites, ateliers, conférences, session d'Université en Angoumois, expositions, éditions), participation aux actions culturelles de territoire et aux actions nationales de valorisation de l'archéologie, des patrimoines et de l'architecture (Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture), sensibilisation du jeune public du territoire en temps scolaire, périscolaire ainsi que durant les loisirs, valorisation numérique du patrimoine, expertise dans le cadre de projets patrimoniaux portés par la collectivité.

Pour mener à bien l'ensemble des projets envisagés pour l'année 2022, GrandAngoulême souhaite solliciter toutes les subventions mobilisables de la part des partenaires institutionnels: département de la Charente, DRAC Nouvelle-Aquitaine et région Nouvelle-Aquitaine notamment.

Le plan de financement prévisionnel du service serait le suivant :

Dépenses	Montant en €
Fonctionnement	44 600 €
Investissement	10 000 €
RH	241 000 €
TOTAL	295 600 €

Recettes	Montant en €
Département	9 000 €
Région	14 600 €
DRAC – CRMH - Trésor	27 000 €
Billetterie	20 000 €
Auto-financement	225 000 €
TOTAL	295 600 €

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la région Nouvelle-Aquitaine, du département de la Charente et de l'Etat via la direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine (DRAC) ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à cette délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

**FAIT ET DELIBERE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE LEDIT JOUR SEIZE DECEMBRE
DEUX MILLE VINGT ET UN**